Charles François Bouche

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1752 Sorti : 1764

Né à Allemagne (Bses Alpes), le 1 mars 1737

Mort à Paris, le 19 août 1795

— Associé de l'Académie de Marseille.

— " " des Arcades de Rome.

Député à l'Assemblée constituante, 6 avril 1789

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Adry : t. I, p. 176.

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, t. IV, p. 334.

Robert et Cougny : Dict. des parlementaires français. Paris, Bourloton, 1889. t. I, p. 409.

Robinet : Dict. de la révolution, t. I, p. 239.

Biographie moderne. Paris, Alexis Eymery et Delaunay, 1815. t. I, p. 261.

Arnault : Biog. nouvelle des contemporains. Paris, 1821. t. III, p. 320.

Biographie moderne, Leipsick, 1806, t. I, p. 283.

Quérard : La France littéraire t. I, p. 438 =

Hoefer : Nouvelle biog. universelle, Paris, Didot, 1853, t. VI, col 857.

Biographie universelle, Paris, Furne, 1838, t. I, p. 445.

Biographie moderne : Paris, Alexis Eymery et Delaunay, 1815, t. I, p. 20

Biographie moderne, Leipsick, Renou, 1806, t. I, p. 283

Pérennès : Biographie universelle, Paris, Besançon, 1868, t. II p. 452.

Rabbe et Boisjolin : Biog. des contemporains, Paris 1836. t. I p 563.

H. Chobaut : Le premier épisode de l'affaire d'Avignon ; la motion Bouche à l'assemblée nationale 1925 Mém. Inst. Provence II, p 5-30.

J. Corriol : Notice biographique. Députés Bas Alpins, 1935, p. 162-167.

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, t. IV, p. 334

Charles François Bouche, avocat au Parlement d'Aix, fut nommé en 1789 député aux États généraux. Il s'y distingua par ses opinions contre le clergé. Comme avocat, il connaissait le danger des longs discours, car il proposa, le 3 août, de ne pas entendre de discours qui s'étendît à plus de 5 minutes. Le 22 il se prononça en faveur de la liberté des cultes, et opina pour que la France restât monarchie; le 28, il fit rejeter la proposition de reconnaître la religion catholique pour celle de l'état; le 5 mai, il fit accorder au peuple l'élection des juges, appuya la proposition de placer le buste du roi sur l'autel de la fédération, ajoutant que, « quoique l'image de Louis XVI fût dans tous les cœurs des Français, il n'était pas inutile de l'offrir aux regards des assistants. » Il demanda la réunion du Comtat d'Avignon à la France. Il s'était fait connaître, avant la Révolution française, par deux ouvrages d'érudition. Le premier est un Essai sur l'histoire de Provence et des Provençaux célèbres, Marseille, 1785, 4 tomes en 2 vol in 4, rempli de bonnes vues sur l'administration de cette province. Le second a pour titre: Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions, 1788, in 8°

On assure qu'il a laissé en mss. une Histoire de Marseille.

Sur la fin de sa carrière politique, il quitta le club des Jacobins, dont il était président, et on le vit se réunir à l'assemblée dite des Feuillants, qui annonçait des principes plus modérés et plus favorables à la monarchie. Bouche est mort en 1794, membre du Tribunal de cassation.

Non

Robert et Cougny = Dictionnaire des Parlementaires français. Paris, Bourloton, 1889, t. I, p. 409

Charles François Bouche, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Allemagne (Bses Alpes) le 1 mars 1737, mort à Paris le 19 août 1795, fut d'abord avocat au Parlement d'Aix. Elu député du Tiers aux États généraux, le 6 avril 1789, par la sénéchaussée d'Aix, il prit aux débats de l'assemblée une part active et originale. Favorable aux idées nouvelles, il se signala par son ardeur à combattre les doctrines du clergé et de la noblesse; demanda, dès le premier jour, que les assemblées fussent quotidiennes, et proposa (5 août) de fixer à un maximum de 5 minutes la durée des discours. Il était, d'ailleurs, partisan de la monarchie; membre du comité de constitution, il émit formellement un vœu tendant à la conservation de la forme du gouvernement, déclarant que le pouvoir législatif

appartiendrait à la Nation et le pouvoir exécutif au Roi. Il opina aussi pour une manifestation en faveur de la Religion, « sans laquelle aucune société ne peut exister. » Il vota le maintien de l'ancienne organisation provinciale, la suppression de toutes les pensions au dessus de 300 livres, l'admission des mères de famille au serment civique et l'élection des juges par le peuple. En même temps, il appuyait la proposition de placer le buste du roi sur l'autel de la fédération. Il fut de ceux qui se prononcèrent en faveur de la constitution civile du clergé, et réclama l'envoi dans les départements du décret relatif à cet objet. Bouche appuya la destruction des emblèmes rappelant la servitude, parla sur le traitement des évêques, sur l'abolition des costumes religieux et sur diverses questions administratives et judiciaires. Il fut élu secrétaire de l'assemblée constituante et proposa la réunion du Comtat d'Avignon à la France, après avoir attaqué en ces termes, à la séance du 27 août 1790, les prétentions des Papes à cette propriété :

« Il est nécessaire, dit-il, d'établir le vice radical du titre translatif de propriété au profit des Papes. Une reine jeune, faible et mineure, a disposé d'une partie de ses états grevés de substitution, pour fléchir son juge et obtenir une absolution. Il y aurait les plus grands inconvénients à laisser subsister au milieu de la France un petit territoire qui pourrait en intercepter toutes les communications, et qui, dans le système proposé du reculement des barrières, pourrait d'entourer cette province d'une armée de commis et de gêner le commerce des départements circonvoisins. Le Comtat donne une retraite indispensable à tous les frondeurs, voleurs et banqueroutiers du royaume. C'est encore dans le Comtat que réside toujours le foyer de la malveillance ; c'est là qu'a été imprimée la fameuse déclaration du 20 avril, d'où elle s'est répandue dans toutes les provinces du midi ; c'est du Comtat vénaissin que sont sortis, dans tous les temps, les intrigants ou les factieux qui ont désolé et tourmenté la France .... »

Le 7 avril 1791, Bouche soutint la motion de Robespierre proposant qu'aucun des membres de l'assemblée ne fût, pendant 4 ans après la session, être nommé ministre, et demanda que cette exclusion fût étendue aux membres du tribunal de cassation et de la Haute Cour ; ce qui fut voté.

Le 21 juillet 1791, un placard ayant cité Bouche comme Président de la société des Jacobins, (amis de la Constitution), il écrivit au Moniteur pour protester contre cette qualification. « J'ai l'honneur, dit-il, d'être président de la société séante aux Feuillants, rue St Honoré, et je ne le suis d'aucune autre. Ceux qui ont écrit ou fait imprimer mon nom au bas de cette prétendue déclaration ou

lettre, sont des faussaires insolents qu'on doit signaler comme de véritables ennemis de la Constitution."

Après la session, Bouche fut nommé (10 septembre 1791) membre du Tribunal de cassation pour le département des Bouches du Rhône.

Il s'était fait connaître avant la Révolution par de savantes recherches sur son pays natal. On a de lui un très grand nombre d'ouvrages :

Essai sur l'Histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres. 1785.

Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions, 1788 ..... etc.

Un curieux mémoire signé de lui et intitulé : Question soumise à la décision des États généraux 1789 répond à un factum des députés de la noblesse de Provence : Louis Henri Joseph de Bourbon Condé, Duc de Bourbon, prince du sang, les marquis de Janson, de Grimaldi, de Sabran, le comte de Slade, ... etc qui avaient voulu contester la légalité de la députation de Bouche et des autres députés par sénéchaussées.

Robinet = Dictionnaire de la Révolution, t. I, p. 239 =

Charles François Bouche, avocat, législateur et magistrat, né à Allemagne (Basses Alpes) le 1 mars 1737, mort à Paris en août 1795, était avocat au Parlement d'Aix, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Aix, prit place à la gauche de la Constituante et combattit à outrance le clergé et la noblesse. 29 avril 1791, il appuya la motion de Robespierre proposant qu'aucun des membres de l'Assemblée ne pût pendant 4 ans après la session être nommé ministre, juge au Tribunal de cassation et de la Haute Cour. Le 10 septembre 1791, Bouche fut élu membre du tribunal de cassation par les Bouches du Rhône. On a de lui :

Essai sur l'Histoire de Provence

Question soumise à la décision des États généraux.

Q.V. Arnault = Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1821, t. III, p. 320 =

Charles François Bouche, provençal, d'une famille dont presque tous les membres distingués ont travaillé à l'histoire de Provence. Bouche y a travaillé lui-même et a laissé de bons ouvrages sur quelques points des annales de son pays. Mais sa réputation politique l'a emporté sur sa réputation littéraire. Avocat au Parlement d'Aix, il adopta les principes de la Révolution, fut député

par le Tiers-Etat aux Etats Généraux et se montra, dans les premiers orages de 1789, tout à la fois ami ardent de la liberté et de la monarchie et ennemi prononcé de l'intolérance. Les premières motions sur la liberté des cultes et sur la liberté des nègres développèrent son éloquence et la noblesse de son âme. Chargé ensuite des affaires d'Avignon, si difficiles à traiter, il demanda vivement la réunion du Comtat avec la France. Les ennemis de cette réunion, oubliant le caractère connu de cet honorable citoyen, ou plutôt se livrant sans réflexion à leur haine contre lui, l'accusèrent, mais sans preuves, d'avoir ordonné des massacres. Il se défendit avec énergie. Il fut président des Jacobins, puis président des Feuillans, nommé ensuite membre du Tribunal de cassation. Il mourut en 1794.

Son Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une Notice des Provençaux célèbres (1785, 2 vol. in 4) sera utilement consulté.

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle, fonds fr. 25.681) T. I, p. 176 =

Charles François Bouche, avocat au Parlement, ci-devant de l'Oratoire, associé à l'académie de Marseille et de celle des arcades de Rome, est auteur de l'Essai sur l'Histoire de Provence, 2 vol. in 4°. Il a fourni plusieurs articles à l'Histoire des hommes illustres de Provence et a coopéré à plusieurs ouvrages sur différents sujets. On a de lui des Mémoires imprimés sur des matières de Droit. Le Tableau général de la Provence, imprimé dans la géographie de cette province, est de cet auteur. Il a fait une Histoire de Marseille qui devait paraître en 1788.

(Histoire des hommes illustres de Provence)

Essai sur l'Histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres. Marseille, Jean Mossy père et fils, 1785, 2 vol. in 4°.

Cette notice est fort courte et Bouche annonce lui-même qu'un plan plus vaste sera exécuté par une société de gens de lettres, à la tête desquels est M. Achard, médecin de Marseille. Ce qui a été fait en 2 vol. in 4. Bouche nous apprend qu'Annibal d'Augier, conseiller en la cour des comptes d'Aix, ami intime d'Honoré Bouche, son propre parent, mourut à Aix et laissa par son Testament fait en 1651 une partie de ses biens à la maison de l'oratoire de cette ville, qui tient de ses libéralités les biens fonds qu'elle possède.

Rabbe et Boisjolin = Biographie des contemporains, Paris, 1836, T. I, p. 563 =

Bouche (Charles François), avocat au Parlement d'Aix, sa ville natale, s'était fait connaître par ses écrits, lorsqu'il fut nommé député aux Etats généraux en 1789. Il s'y distingua par ses motions contre le clergé et se prononça pour la liberté des cultes et pour l'émancipation des nègres. Ennemi des abus nombreux de cette époque, il ne s'en montra pas moins le défenseur de la monarchie constitutionnelle. En 1790, il fut chargé des affaires relatives à Avignon et demanda souvent la réunion de ce pays à la France. On l'accusa d'avoir ordonné des massacres dans le midi. Jourdan, surnommé Coupe-Têtes, déclara même n'avoir agi que par les ordres de Bouche et de ses autres députés dont il montra les lettres. Il se défendit avec énergie,

devint président des Jacobins, puis président des Feuillants en 1791. Après la session, il fut nommé membre du Tribunal de cassation. Bouche mourut en 1794.

- Essai sur l'Histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres, Marseille, 1785, 2 vol. in 4.
- Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions, réimprimé en 1788, in 8.
- Histoire de Marseille, laissé manuscrite

Peremès = Biographie universelle, Paris et Besançon, 1868, T. II, p. 452 =

Il donne le même article que celui de Rabbe et Boisjolin. qqs détails nouveaux sur les ouvrages :

- Essai sur l'Histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres, Marseille, 1785 2 vol. in 4. La notice a aussi été tirée séparément.
- Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions, réimprimé en 1788, in 8.
- Il a fourni qqs articles pour les Tomes III et IV du Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin, in 4.
- Il a laissé en mss. une Histoire de Marseille.

M. M. 607, 5e catalogue, N. 255 =

Charles François Bouche, du diocèse de Riez, entré à Dix en 1752. Sorti

---

M. M. 612, N° 2847 de mon catalogue =

Le Confrère Charles François Bouche, d'Allemagne au diocèse de Riez, 15 ans,
fils de François Bouche, avocat et de Claire Escoffier
entré à Dix le 24 Nov. 1751
a fait sa rhétorique seulement.
Sorti.

Biographie moderne, Leipzick, chez Paul Jacques Besson, 1806, T. I p. 283 =

Bouche, avocat, fut nommé en 1789 député du Tiers Etat de la sénéchaussée d'Aix aux Etats généraux et s'y distingua par ses motions contre le clergé.

Il demanda, dès les premiers jours, que les séances de l'assemblée N^lle fussent quotidiennes. Dans celle du 27 juin, au milieu de la discussion sur l'admission des députés de S. Domingue, il jeta en avant des idées sur l'affranchissement des nègres. Le 31 juillet, il réclama, avec Dehon et Robespierre, la mise en jugement des suspects et, le 3 août, il fit la singulière motion de ne pas entendre de discours qui s'étendit à plus de 5 minutes. Le 22, il se prononça en faveur de la liberté des cultes et opina pour que la France restât une monarchie.

Il demanda en même temps que qu'on déclarât qu'aucune société ne peut exister sans religion ; et toutefois, le 28, il fit rejeter la proposition de reconnaître la religion catholique pour celle de l'Etat. Bientôt après il proposa la suppression des pensions au dessus de 300 livres et en mars 1790, il demanda que les mères de famille d'une conduite respectable fussent admises à l'honneur de prêter le serment

civique. Le 21 avril, il dénonça un mandement de l'évêque d'Ypres dirigé contre les principes de l'assemblée et le 27, il demanda que tous les députés entrant en fonctions jurassent de n'avoir point protesté contre les décrets. Le 5 mai, il fit accorder au peuple l'élection des juges; puis appuya la proposition de placer le buste du roi sur l'autel de la fédération, disant que « quoique l'image de Louis XVI fût dans tous les cœurs, il n'était pas inutile de l'offrir aux regards des assistants. »

Il fut chargé le 23 juillet des affaires relatives à Avignon et demanda souvent la réunion de ce pays à la France. Il accusa l'évêque de Vaison d'exciter la résistance à cette mesure, ce qui amena des explications de la part de ce prélat et une sorte de rétractation de la part de Bouche

Lors des discussions relatives aux crimes commis par Jourdan Coupe-Têtes, ce monstre déclara n'avoir agi que par les ordres de Bouche et de qqs autres députés dont il montre les lettres.

Le 7 avril 1791, il provoqua, de concert avec Robespierre, le décret qui ordonna à tous les ministres sortant de fonctions, de rendre leurs comptes avant de pouvoir quitter la France.

En juillet il quitta la présidence des Jacobins pour se réunir aux Feuillans. Après la session, il fut juge du Tribunal de cassation et mourut qq. temps après.

Il est auteur d'une Histoire de Provence

et du Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions.

Biographie moderne, Paris, Alexis Eymery et Delaunay, 1815, T. I, p. 261 =

Bouche, député aux Etats généraux, avocat estimé à l'époque de la Révolution et connu par des principes philosophiques. Il fut nommé, en 1789, député du Tiers Etat de la sénéchaussée d'Aix aux Etats généraux, où il se distingua par ses motions contre le clergé. Il demanda, dès les premiers jours, que les séances de l'assemblée nationale fussent quotidiennes et profita, peu de jours après, de la discussion sur l'admission des députés de St-Domingue, pour jeter en avant des idées sur l'affranchissement des nègres. Le 3 août, il fit la singulière motion de ne pas entendre de discours qui s'étendît à plus de 5 minutes; se prononça, le 22, en faveur de la liberté des cultes et opina pour que la France restât en monarchie. Il demanda en même temps qu'on déclarât qu'aucune société ne peut exister sans religion et fit néanmoins rejeter la proposition de reconnaître la religion catholique pour celle de l'Etat. Bientôt après il proposa la suppression des pensions au-dessus de 300 livres, et demanda, en 1790, que les mères de famille d'une conduite respectable, fussent admises à l'honneur de prêter le serment civique. Il dénonça ensuite un mandement de l'évêque d'Ypres, dirigé contre les principes de l'assemblée et proposa de décréter que tous les députés, entrant en fonctions, jurassent de n'avoir point protesté contre les lois nouvelles. Le 5 mai, il fit accorder au peuple le droit d'élire ses juges, puis appuya la proposition de placer le buste du roi sur l'autel de la fédération, disant que « quoique l'image de Louis XVI fût dans tous les cœurs, il n'était pas inutile de l'offrir aux regards des assistants. » Il fut chargé, le 23 juillet, des affaires relatives à Avignon et demanda souvent la réunion de ce pays à la France; il accusa aussi l'évêque de Vaison d'exciter la résistance à cette mesure, ce qui amena des explications de la part de ce prélat et une sorte de rétractation de la part de Bouche. Lors des discussions relatives aux crimes commis par Jourdan Coupe-Têtes, on entendit, avec horreur, ce monstre déclarer n'avoir agi que par les ordres de Bouche et de quelques autres députés, dont il montra les lettres.

Le 7 avril 1791, il provoqua, de concert avec Robespierre, le décret qui ordonna à tous les ministres sortant de fonctions, de rendre leurs comptes avant de pouvoir quitter la France. Depuis lors, il se sépara de Robespierre et quitta le fauteuil des Jacobins, dont il était alors président, pour se réunir aux Feuillans.

Après la session, il devint juge du Tribunal de cassation et mourut qq temps après.

Peu d'hommes ont fait autant de bruit dans l'assemblée que ce député; on le trouve dans toutes les discussions; mais sa célébrité date de l'affaire d'Avignon, et tant qu'on parlera de la réunion du Comtat et des honneurs qui en ont été la suite, le nom de Bouche ne sera point oublié.

Biographie universelle, Paris, Furne, 1838. T. I, p. 445 =

Charles François Bouche, avocat au Parlement d'Aix, député aux États généraux d'Aix de 1789, se signala par son attachement à la Révolution, vota pour la liberté des cultes et pour toutes les mesures propres à consolider la monarchie, passa des jacobins au club des Feuillants dont il devint président et mourut en 1794 membre de la Cour de cassation
on a de lui :

— Essai sur l'histoire de Provence, Marseille 1785, 2 vol in 4
— Droit public de la Provence, 1788 in 8.

Hoefer : Nouvelle biographie universelle, Paris, Didot, 1853, T. VI, col 857 =

Charles François Bouche, homme politique et historien français, mort vers 1794. D'abord avocat au Parlement d'Aix, il fut nommé, en 1789 député du Tiers État de la sénéchaussée d'Aix aux États généraux. Il s'y fit remarquer par ses opinions contre le clergé. Dès le premier jour il demanda que les assemblées fussent quotidiennes. connaissant, comme avocat, l'ennui des longs plaidoyers, il proposa le 5 août, de ne pas entendre de discours qui durerait plus de 5 minutes. Le 22, il se prononça en faveur de la liberté des cultes et opina pour que la France restât monarchie ; le 28 il fit rejeter la proposition de reconnaître la religion catholique pour celle de l'État. Le 5 mai, il fit accorder au peuple l'élection des juges, et appuya la proposition de placer la bonté du roi sur l'autel de la Fédération. Il demanda la réunion du Comtat à la France. Après la session, il fut nommé au tribunal de cassation.

Bouche s'était fait connaître avant la Révolution par de savantes recherches sur son pays natal
— Essai sur l'histoire de Provence suivi d'une notice des Provençaux célèbres. à Marseille 1785 2 vol in 4 —
— Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions. 1788 Aix et Paris, in 8
— Les tomes III et IV du dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin contiennent 99 articles de Bouche
— Histoire de Marseille, mss.

— Description historique, géographique et typographique des villes, bourgs et villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté-Venaissin, de la principauté d'Orange, du comté de Nice ... etc pour servir de suite au dictionnaire de la Provence par M. Achard. Précédé d'un discours sur l'état actuel de la Provence. Aix, de l'imprimerie de Pierre, Joseph Calmen, 1787, 2 vol in 4
Le tome II qui s'arrête à l'article Vélaux, était sous presse en 1789 ; mais les événements de cette époque en ont arrêté l'impression
— Le même, Aix, Pierre-Joseph Calmen 1787, T. I

— Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres. à Marseille, Jean Mossy, 1785, 2 vol in 4
frontispice gravé

Quérard = La France littéraire T. I p 438 =

Ch. Fr. Bouche, jurisconsulte, mort vers 1794

— Droit public de la Provence, sur la contribution aux impositions. 2e édition Aix et Paris 1788 in 8

— Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres, Marseille, Mossy 1785 2 vol in 4

La notice a été tirée séparément

— Il a fourni 99 articles aux tomes III et IV du Dictionnaire de la Provence
— Il a laissé en mss une Histoire de Marseille.

Charles François Bouche

né à Allemagne (Basses Alpes) le 1 mars 1737

fils de François Bouche, avocat et de Claire Escoffier

a fait ses humanités et sa rhétorique seulement à Riez

entré à l'Institution d'Aix le 24 Novembre 1751

1751 - 1752 Institution d'Aix

1752 - 1753 Arles en philosophie

1753 - 1754 Toulon 6

1754 - 1755 Gezenas 5

10 octobre 1755 ira à N.D. de Grâces en Provence y résider

lundi 17 mai 1756, ira à Troyes pour aider à la pension fin de l'année scolaire

1756 - 1757 Troyes, la 3

vendredi 12 août 1757, ordre d'exclusion converti en ordre pour Lyon institution

Novembre 1757 de Lyon à S. Martin de Misère pour la pension

1757 - 1758 S. Martin de Misère, la pension

1758 - 1759 à Riom la 3

1759 - 1760 Beaune la 2

1760 - 1761 Sauvat rhétorique

1761 - 1762 Salins "

1762 - 1763 " " et préfet

1763 - 1764 " préfet

oct. 1764 est sorti de l'Oratoire